

travaux au Conseil. La quatorzième institution est l'Agence internationale de l'énergie atomique. Bien qu'elle aussi soit autonome, elle a été établie "sous l'égide des Nations Unies"; elle rend compte annuellement de ses travaux à l'Assemblée générale et, s'il y a lieu, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) furent créées avant même la fondation de la Société des Nations à laquelle elles s'associèrent ensuite. L'Organisation internationale du travail pour sa part, fut établie en même temps que la SDN. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) furent créées après la Deuxième Guerre mondiale, de même que les quatre organismes financiers connus sous le nom d'institutions de Bretton Woods: le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société financière internationale (SFI) et l'Association internationale pour le développement (AID).

Le Canada est membre des treize institutions spécialisées de l'ONU ainsi que de l'AIEA. Depuis 1945, il a fait partie à diverses reprises de leurs conseils d'administration.

Les budgets réguliers des institutions sont alimentés par des cotisations distinctes de celles qui financent le budget de l'ONU. De 1945 à 1967, le Canada leur a versé ainsi qu'à l'AIEA une somme d'environ 84.9 millions de dollars, dont une tranche de près de 18.8 millions est allée à l'OIR de 1946 à 1951. Les travaux ainsi financés revêtent dans l'ensemble une importance particulière pour le développement économique et social des régions du monde en voie de développement. Certaines institutions défraient régulièrement les services de nombreux techniciens et conseillers ainsi que des services de formation technique qui ne figurent pas au Programme de développement des Nations Unies.

Plusieurs institutions (OAA, OIT, UNESCO et OMS) établissent le barème des cotisations suivant les principes généraux qu'appliquent les Nations Unies. L'OACI, l'IMCO, l'UIT, l'UPU et l'OMM fondent leurs calculs sur l'intérêt et l'utilité qu'offrent leurs services à chaque État membre. La BIRD, la SFI, l'Association internationale pour le développement et le FMI n'opèrent pas de prélèvements réguliers; les avances de fonds de leurs membres sont distribuées sous forme de prêts dans les pays aux structures commerciales rudimentaires qui veulent mettre en oeuvre des projets approuvés de développement. Dans les quatre grandes institutions financières dont le Canada fait partie, les frais d'exploitation sont couverts par le produit des intérêts comptés sur les prêts consentis aux pays à faible économie.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a essentiellement pour fonctions de faciliter l'investissement de capitaux à des fins productives; de favoriser les investissements privés au moyen de garanties ou de participation à des prêts effectués par des particuliers; enfin, de consentir des prêts, à défaut de capitaux privés offerts à des conditions raisonnables. L'AID, affiliée à la Banque, a pour but essentiel de favoriser